

**RÉPONSES AUX CINQ QUESTIONS DE M. XAVIER DURUSSEL RELATIVES À LA PLATEFORME EXTRANET**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

**1 LA PROCÉDURE PROPOSÉE EST-ELLE UNIQUE ?**

Oui, nous n'utilisons pas cette manière de faire pour d'autres accès. Les mots de passe étant cryptés dans la base de données, il nous a été impossible de les récupérer lors de la migration du site sur la nouvelle version. Dans ce cas, étant donné que tous les utilisateurs ont accès aux mêmes données, que ces données ne peuvent être que lues et non modifiées, que le mot de passe transmis est un mot de passe complexe et qu'il est temporaire puisque tous les utilisateurs sont censés le changer à la première connexion, nous avons estimé que cette procédure était appropriée.

**2 LA MUNICIPALITÉ FAIT-ELLE APPEL À DES AUDITS EXTERNES DE SÉCURITÉ ?**

Oui, nous avons déjà fait appel à plusieurs reprises à des audits externes de sécurité afin de tester notre infrastructure. Des tests d'intrusions ont également été menés. Ces tests avaient clairement montrés que le maillon faible de toute infrastructure est l'humain. Nous avons également mis en évidence une faille potentielle sur le site web de la bibliothèque, qui a été comblée depuis.

**3 LA MUNICIPALITÉ FAIT-ELLE APPEL À DES AUDITS EXTERNES DE SÉCURITÉ À CHAQUE CHANGEMENT IMPORTANT DANS L'INFRASTRUCTURE ?**

Le changement d'infrastructure n'impose pas systématiquement un nouvel audit, il faut également tenir compte d'autres critères, comme par exemple, les changements de politique dans les règles d'accès ou l'adaptation des éléments de sécurité externes (firewall, antispam, antivirus, etc.). Le Service informatique décide donc de l'opportunité d'effectuer de tels audits, en fonction des adaptations effectuées.

**4 SI OUI, UN AUDIT A-T-IL ÉTÉ FAIT POUR LA MISE EN PLACE DU NOUVEL EXTRANET ?**

Dans ce cas, aucun audit n'a été conduit. Ce site n'est pas considéré comme un élément critique de l'infrastructure, car la plupart des documents accessibles via l'Extranet se retrouvent également sur le site Internet et le reste des documents ne revêt aucun caractère confidentiel. De plus, ce site étant hébergé à l'extérieur, il n'y a aucun lien avec l'infrastructure communale. En outre, il est important de noter que l'infrastructure d'hébergement utilisée est la même, dans ce cas si ce n'est que le design et le système de gestion de contenu (CMS) qui ont évolué vers une nouvelle version. La sécurité des accès est donc gérée par la Société Iomedia qui développe et héberge l'Extranet, l'Intranet et le site [www.morges.ch](http://www.morges.ch), cela fait partie de ses obligations contractuelles.

**5 ET ENFIN, EST-CE QUE DES FORMATIONS CONTINUES SONT ORGANISÉES POUR SENSIBILISER ET FORMER LES COLLABORATEURS AUX BONNES PRATIQUES EN VIGUEUR ?**

Oui, c'est un élément très important. Suite au dernier audit incluant des tests d'intrusions, nous avons sensibilisé tous les collaborateurs de l'Administration communale par un cours de 2h, portant sur la sécurité et incluant des démonstrations en direct de hacking simple. Ce cours avait été énormément apprécié, car son contenu pouvait être appliqué aussi bien professionnellement qu'en privé. Il porte encore ces fruits aujourd'hui, puisque certaines personnes qui ne sont pas sûres du comportement à appliquer dans certaines circonstances, nous posent des questions avant d'agir. Nous devons, du reste, prévoir d'autres sessions régulièrement, afin de mettre les connaissances à niveau par rapport aux nouvelles menaces.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 février 2015.**

**Réponse transmise au Conseil communal en séance du 4 mars 2015.**